

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-299

Objet : Patrimoine - Marché - Contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, barrières automatiques et manuels lot 1 et lot 2 - Avenant 1 Lot 1

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision 2023-186 du 4 avril 2023 portant sur la signature du marché pour les lots 1 et 2

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des équipements supplémentaires sur le lot 1.

DECIDE

Article 1 : De réaliser un avenant N° 1 sur le Lot 1 pour l'ajout de 2 équipements pour la déchetterie de Tournon/R :

- Rideau métallique plein motorisé hauteur 2.5m et largeur 4.5m commande boîtier déporté pour local DDS
- Rideau métallique plein manuel hauteur 2.5m largeur 1m entrée local gardien

De signer un avenant N° 1 pour ce lot 1 : contrat d'entretien, maintenance/dépannage et vérifications réglementaires de portes, portails, rideaux métalliques, automatiques et manuels avec la société ESPACS sise Za Les Gonnets Nord -26390 HAUTERIVES, dans les conditions identiques au lot 1 pour les prestations, début et durée du marché.

Les prestations seront rémunérées par l'application de prix unitaires définis dans le bordereau des prix unitaires (BPU) modifié en avenant 1 de chaque lot et ce conformément aux quantités réellement exécutées.

Article 2 : Le montant du marché LOT 1 est donc modifié de la manière suivante par un avenant N°1 :

Rappel Montant initial du marché LOT 1 marché N°2023C2020: 3770 €HT annuel soit une estimation de 15080€ HT suivant BPU lot 1 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable)

Avenant N° 1- LOT 1 marché N°2023C2020: 4050 €HT annuel soit une estimation de 16200 € HT suivant BPU lot 1 Avt1 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable)

Article 3 : Le lot 2 marché N°2023C2021: 1260€HT annuel soit une estimation de 5040€ HT suivant BPU Lot 2 pour 4 ans (Formule de révision des prix applicable) reste inchangé.

Article 4 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.